

5ème Rando Challenge® Vauclusien PEYPIN D'AIGUES – 22 avril 2017

REGLEMENT DU PARCOURS « **EXPERT** »

Sommaire

1. Objectifs	2
2. Inscriptions	2
3. Convocation	2
4. Matériel, équipement nécessaire	2
5. Information aux concurrents	3
6. Appel des équipes	3
7. Matériel fourni par l'organisation	3
8. Temps de référence	3
9. Randonnée	4
10. Le classement	5
11. Résultats officiels	6
12. Jury d'épreuve et réclamations	6
13. Cas de disqualification	6
14. Modification du parcours/ Annulation de l'épreuve	6
15. Assurances	6

1. Objectifs

Le Rando Challenge® est un événement convivial et ludique, sportif et culturel.

Il vise à promouvoir une pratique sportive de la randonnée pédestre, en relation avec une sensibilisation des participants à une richesse patrimoniale tant naturelle que culturelle.

L'association Le Mille Pattes et la FFRandonnée Vaucluse organisent conjointement cette journée.

A partir d'un parcours de 16 à 20 Km-effort, chaque équipe effectue le circuit proposé en respectant une vitesse moyenne définie et en répondant correctement aux questions posées tout au long du parcours. Les équipes partent à intervalles réguliers de 2 minutes - cet intervalle pourra être adapté selon le nombre d'équipe de sorte que les départs s'étalent sur 1h30 au maximum.

2. Inscriptions

Les inscriptions se font en équipes, les concurrents sont OBLIGATOIREMENT titulaires d'une licence fédérale (licence club ou randocarte) et celle-ci devra être présentée au départ.

Les inscriptions se font à l'aide du formulaire d'inscription disponible sur :

- le site Web du comité départemental :

<http://www.rando84.com>

Exceptionnellement, pour les équipes, non licenciées, mais ayant participées à au moins trois "Rando Challenge Découverte", l'organisation peut les autoriser à participer au Parcours Expert.

En contrepartie, un certificat médical sera demandé aux participants.

Les inscriptions - limitées à 30 équipes - sont ouvertes **du 20 mars au 14 avril 2017**. Le formulaire est à adresser à la FFRandonnée Vaucluse (coordonnées sur le formulaire d'inscription).

3. Convocation

Les équipes inscrites avant la date limite (14 avril 2017) recevront par courriel l'horaire de convocation sur le lieu de rendez-vous. L'heure de départ de l'équipe leur sera indiqué sur place :

Salle polyvalente - Grand Rue - 84240 PEYPIN-D'AIGUES

4. Matériel, équipement nécessaire

Individuellement, chaque participant doit avoir son équipement habituel pour la randonnée pédestre (chaussures, vêtement de pluie, eau, pharmacie personnelle, etc.).

Chaque participant devra présenter sa licence au départ.

D'autre part, chaque équipe doit obligatoirement disposer :

D'un téléphone portable (dont le n° sera communiqué à l'organisation);

Du matériel de lecture de carte et de report d'azimut et de distance (rapporteur, règle, etc.);

De crayon, et de papier;

D'une trousse de premiers secours;

De chaussures et de vêtements adaptés aux caractéristiques de la randonnée;

D'un sac à dos;

D'une réserve d'eau (d'1,5 litre minimum en début d'épreuve);

- D'une réserve alimentaire;
- D'une couverture de survie;
- D'une veste coupe-vent et/ou de protection.

5. Information aux concurrents

Avant l'appel individuel des équipes, une information détaillée (« Briefing ») sur le fonctionnement de l'épreuve vous est proposée.

Cette information porte sur :

- Les documents qui vous sont fournis au départ;
- Un rappel sur les espaces protégés et l'environnement traversé;
- Le calcul du temps de parcours (Km-effort, etc.);
- Le circuit non tracé et la ou les balises à positionner;
- Le pointage des balises sur la carte, et les réponses aux questionnaires à chaque balise;
- Le mode de classement des équipes;
- L'heure de fermeture des parcours.

6. Appel des équipes

Chaque équipe sera appelée 10 à 15 minutes avant son horaire de départ pour vérification du matériel et équipement et pour recevoir les dernières consignes de l'organisation.

En cas de non présentation de l'équipe complète, à l'heure prévue, le départ sera différé en fonction des impératifs de l'organisation.

7. Matériel fourni par l'organisation

Au moment du départ l'organisation remettra à chaque équipe une enveloppe contenant :

- ✓ La feuille de consignes (moyenne horaire de référence, etc.) ;
- ✓ Un extrait plastifié en couleurs (à rendre à l'arrivée) de la carte IGN au 1/25.000° comportant le parcours partiellement tracé. Les points de départ et d'arrivée seront inclus sur les parties tracées;
- ✓ Un deuxième extrait NON plastifié de la carte IGN, comme document de travail;
- ✓ Le nombre de balises à découvrir sur les parcours tracés;
- ✓ Une fiche de contrôle, à rendre à l'arrivée après l'avoir poinçonnée aux balises situées tout au long du parcours, en fonction des réponses aux questions;

Diverses documentations et informations historiques, géographiques ou culturelles;
Le nombre de balises peut être compris entre 8 et 15.

8. Temps de référence

Km-effort

1 Km-effort = 1 Km à plat OU 100m de dénivelé à la montée

Distance à parcourir

La distance à parcourir correspond à la longueur de l'itinéraire tracé sur la carte, plus la longueur du ou des tronçons, par l'itinéraire le plus court, passant aux balises de référence figurant sous forme de sentier et ou de chemin sur la carte.

Calcul du temps de référence

Nombre de Km-effort divisé par la vitesse moyenne imposée (en Km/h), auquel s'ajoute un forfait horaire pour l'étude de la carte, ainsi que le temps de repas.

Exemple :

V = Vitesse moyenne imposée = 3 Km/h

L = Parcours 7 Km = 7 Km-effort

D = Cumul dénivelées positives = 200 m = 2 Km-effort

F = Forfait complémentaire 30' pour préparation sur carte et 30' pour le repas = 60'

Temps de référence = $(L + D) / V + F = (7 + 2) / 3 + 60' = 4h00'$

Avant de partir, l'équipe fournira aux organisateurs le temps cible calculé.

9. Randonnée

Le parcours doit se faire dans le laps de temps le plus proche possible du temps de référence calculé par les organisateurs.

Itinéraire tracé sur la carte

Les équipes devront respecter les parcours tracés sur la carte;

Les équipes devront effectuer les parcours de manière à découvrir les bornes disposées sur l'itinéraire et sur lesquelles figurent les questions auxquelles elles devront répondre.

Après avoir pris connaissance du matériel remis par l'organisation, il est conseillé à l'équipe de :

- ✓ Reporter sur la carte la position de la ou des balises de référence;
- ✓ Calculer la longueur de l'itinéraire complet et mesurer le dénivelé total du parcours
- ✓ Calculer le temps cible et par conséquent son heure d'arrivée optimale (heure de départ + temps cible).

En cours de parcours :

La position de chaque balise rencontrée devra être reportée aussi précisément que possible sur la carte plastifiée en « piquant » celle-ci avec l'aiguille attachée à la balise.

A chaque balise rencontrée figure une affirmation à choix multiples (plusieurs réponses peuvent être éventuellement valables). A l'aide de la pince rattachée à la balise, la fiche de contrôle sera poinçonnée dans la – ou les – case(s) correspondant(s) à la – ou aux – réponse(s) possible(s) et ceci dans la colonne associée au numéro de la balise.

Les membres de l'équipe doivent rester ensemble à tout moment jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée. Des contrôleurs volant se trouveront sur le parcours, en cas de dissociation constatée l'équipe sera disqualifiée.

Une première borne sera disposée peu après le départ, avec un représentant de l'organisation pour vous conseiller si besoin.

10. Le classement

Le Classement sera effectué en tenant compte des éléments suivant :

Notez bien : ce n'est pas une course, ce n'est pas l'équipe qui aura été la plus rapide qui aura le meilleur résultat, car le temps de base idéal est calculé sur une moyenne, fixée par l'organisation qui vous sera communiquée sur place.

Les écarts entre le temps cible, le temps réalisé et le temps de référence :

> Une pénalité d'un point par minute d'écart est ajoutée d'une part entre le cumul du temps cible et le temps réalisé et d'autre part entre le temps cible et le temps de référence.

Exemple :

Temps cible	Temps réalisé	Temps de référence	Points
290'	285'	300'	5 + 10 = 15
290'	295'	300'	5 + 10 = 15
290'	305'	300'	15 + 10 = 25
310'	315'	300'	5 + 10 = 15
310'	285'	300'	25 + 10 = 35
310'	295'	300'	15 + 10 = 25
310'	305'	300'	5 + 10 = 15
310'	315'	300'	5 + 10 = 15

Réponses correctes aux questions

A chaque borne rencontrée sur le parcours vous devez répondre à une affirmation à choix multiple (ACM) en poinçonnant la (ou les) bonne case (A, B ou C) sur la fiche contrôle.

Des réponses apportées aux ACM :

5 points de pénalité en cas de réponse fausse ou incomplète et

20 points de pénalité en cas d'absence de réponse ou de mauvais poinçon.

Report des bornes sur la carte plastifiée

L'emplacement des bornes devra être reporté sur la carte plastifiée à l'aide de l'épingle accrochée à la borne :

10 points de pénalité en cas de mauvais placement (tolérance fixée à la mauvaise position : écart 75m de diamètre sur le terrain, soit 3mm sur la carte);

15 points de pénalité en cas de borne manquante ou excédentaire.

- **Le fait de ne pas positionner une borne n'interdit pas de répondre à l'ACM correspondant. De même, l'absence de réponse à une ACM n'invalide pas la borne correspondante.**

Le temps officiel de **l'équipe complète** (au départ et à l'arrivée) est décompté à partir de l'instant où elle reçoit l'enveloppe contenant la carte plastifiée, la fiche de contrôle et les consignes jusqu'au moment où elle rend la carte plastifiée et la fiche de contrôle à l'arrivée.

L'équipe qui l'emporte est celle totalisant le moins de points.

En cas d'égalité, le vainqueur est l'équipe ayant obtenu le meilleur score au niveau du positionnement des bornes. Si les équipes n'ont pu être départagées de cette manière, le critère temps est pris en compte. En dernier recours le résultat obtenu aux ACM est utilisé.

Une question subsidiaire départagera les équipes à égalité.

11. Résultats officiels

Les résultats officiels sont calculés au fur et à mesure de l'arrivée des équipes et ils seront communiqués après l'arrivée de toutes les équipes.

12. Jury d'épreuve et réclamations

Un jury d'épreuve est composé du directeur de l'épreuve (responsable de la compétition) et du président de la structure organisatrice (ou son représentant) à minima.

La composition du jury est affichée en un lieu visible de tous au moins une heure avant le premier départ.

Les réclamations sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires.

Il est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur tous les litiges survenus ou sur les éventuelles réclamations et/ou disqualifications.

13. Cas de disqualification

Une équipe peut être disqualifiée sur décision motivée du jury pour tout manquement grave au règlement, notamment en cas de :

- ✓ Non-respect de la stricte autonomie : matériel obligatoire, apport de prestations aux concurrents (équipement, nourriture, etc.);
- ✓ Progression délibérée en dehors de l'itinéraire et notamment dans des zones interdites et indiquées comme telles sur la carte ou encore dans des champs cultivés, des prés de fauche, des propriétés privées, etc.;
- ✓ Non-respect des règles concernant l'admission d'animaux domestiques;
- ✓ Non-respect du code de la route sur les parties du parcours empruntant la voie publique;
- ✓ Non-respect de consignes données par un organisateur;
- ✓ Utilisation d'un GPS, d'un téléphone portable ou de tout autre appareil électronique d'orientation (hors motif lié à la sécurité);
- ✓ Utilisation d'un moyen de transport;
- ✓ Non-assistance à un concurrent en difficulté;
- ✓ Abandon de déchets divers, pollution ou dégradation des sites par un concurrent ou un membre de son entourage ;
- ✓ Insultes, impolitesses ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole;
- ✓ Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage.

Toute équipe mise hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué sa fiche de contrôle, sous sa propre responsabilité, en autonomie complète et sans pouvoir être classée.

14. Modification du parcours/ Annulation de l'épreuve

En cas de force majeure (mauvaises conditions météorologiques ou pour des raisons de sécurité), l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou de l'arrêter en cours. Aucun remboursement d'inscription ne sera alors effectué.

15. Assurances

L'organisateur assure en Responsabilité Civile et Accidents Corporels tous les participants régulièrement inscrits, ainsi que les bénévoles de l'organisation.

16. Droit à l'image

Les participants autorisent à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de leur image au profit de l'organisateur. Les photographies faites lors de cet événement peuvent être utilisées sous quelque forme que ce soit.

Fait à Avignon, le 09/03/2017
Les organisateurs